



PRÉFET DE L'ESSONNE

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES**

SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE  
Bureau du foncier agricole

Affaire suivie par :  
Marie Chauvot  
Tél. : 01.60.76.32.40  
Fax. : 01.60.76.33.81  
Mél : [ddt-sea@essonne.gouv.fr](mailto:ddt-sea@essonne.gouv.fr)

**Commission Départementale de  
Préservation des Espaces Naturels  
Agricoles et Forestiers**

**Séance du 10 septembre 2015**

La Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers de l'Essonne, convoquée le 24 août 2015, a été installée le 10 septembre 2015, à Villabé (91), sous la présidence de M. de SORAS, directeur départemental adjoint des territoires de l'Essonne, représentant le Préfet.

**1) Membres de la commission**

**1.1 Membres présents avec droit de vote :**

- M. de SORAS, directeur départemental adjoint des territoires de l'Essonne, représentant le Préfet de l'Essonne ;
- Mme CARRAÏ, représentant l'association « NaturEssonne » ;
- M. CURAT, adjoint au maire de Saclay, représentant les élus municipaux ;
- M. CROSNIER, président délégué en charge de la ruralité et du monde agricole représentant le Conseil Départemental de l'Essonne ;
- M. GUY, chef du service économie agricole, représentant la DDT ;
- M. HARDOUIN, représentant l'union des syndicats Coordination Rurale d'Île-de-France ;
- M. LE FLOC'H, maire de Saint-Sulpice-de-Favières, représentant les établissements publics de coopération intercommunale ;
- M. MARBOT, agriculteur, représentant le Réseau AMAP Île-de-France ;
- M. MARCILLE, représentant la chambre interdépartementale d'agriculture d'Île-de-France et la SAFER d'Île-de-France (voix consultative) ;
- M. MAZODIER, représentant l'association « Essonne-Nature-Environnement » ;
- M. MORCHOISNE, représentant de la fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles d'Île-de-France ;
- M. RUSSEIL, représentant l'INAO, membre appelé à participer au vote pour le document d'urbanisme de la commune de Nozay, des parcelles étant exploitées en agriculture biologique.

**1.2 Pouvoirs**

- M. MORCHOISNE, dispose d'un pouvoir de M. HOTTIN (membre votant), représentant des Jeunes Agriculteurs ;
- M. GUY dispose d'un pouvoir de M. DELPORT, représentant de l'Office National des Forêts (voix consultative) ;
- M. de SORAS dispose d'un pouvoir de M. LE FLOC'H (membre votant) lors de l'étude du document d'urbanisme de la commune de Saint-Sulpice-de-Favières ;
- M. CARRAÏ, dispose d'un pouvoir délivré par M. MAZODIER (membre votant) lors de l'étude des documents d'urbanisme des communes de Nozay, Boissy-le-Cutté et Saint-Sulpice-de-Favières.

... / ...

### 1.3 Membres absents et/ou excusés :

- Mme ALBERT, représentant l'Union des syndicats des propriétaires forestiers d'Île-de-France ;
- Mme BOUSSAINGAULT-PEIGNE, représentant la chambre départementale des Notaires de l'Essonne ;
- M. HOTTIN, représentant des Jeunes Agriculteurs ;
- M. LANOE, représentant la Fédération Interdépartementale des Chasseurs d'Île-de-France ;
- M. PIGEON, représentant les propriétaires de foncier agricole ;
- M. SCHOETTL, maire de Janvry, représentant les élus municipaux.

### **2) Invités à titre d'expert**

- Mme FERNANDEZ, représentant l'Établissement Public Foncier d'Île-de-France ;
- M. SIROU, représentant Coop de France Île-de-France ;
- Mme TERRISSE, de la chambre interdépartementale d'agriculture d'Île-de-France ;
- Mme VILARASAU, du conseil départemental de l'Essonne ;
- Mme VERDIER, Mme BRILLAUD, Mme CHAUVOT, M. MAZIÈRES, de la direction départementale des territoires de l'Essonne ;
- Mme SAÏDI, de la direction départementale des territoires de l'Essonne présente lors de la présentation des PLU de Boissy-le-Cutté et de Saint-Sulpice-de-Favières ;
- M. RAMEL, de la direction départementale des territoires de l'Essonne présent lors de la présentation des PLU de Guibeville et de Nozay.

### **3) Ont présenté leur projet à la commission :**

- M. LELU (Maire) et Mme VEROLA, représentant la mairie de Guibeville et M. PICHON (cabinet Gilson) ;
- M. RAYMOND (Maire), M. FACHE et M. ZAVERSNIK, représentant la mairie de Nozay ;
- M. LE FLOC'H (Maire), représentant la mairie de Saint-Sulpice-de-Favières ;
- Mme SECHET (Maire) et M. DUMAZERT, représentant la mairie de Boissy-le-Cutté.

M. de SORAS constate que le quorum du nombre de votants est atteint et ouvre la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

#### Ordre du jour :

- Installation de la CDPENAF, tour de table, présentation du règlement intérieur, points d'attention ;
- Étude du PLU de Guibeville ;
- Étude du PLU de Nozay ;
- Étude du PLU de Saint-Sulpice-de-Favières ;
- Étude du PLU de Boissy-le-Cutté.

Le président de la CDPENAF,



Olivier de SORAS

*Ce document est publié sur le site des services de l'État en Essonne :*  
<http://www.essonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-foret-et-developpement-rural/Agriculture/Foncier-Consommation-d-espace-agricole-forestier-ou-naturel/CDPENAF-de-l-Essonne>

... / ...